

Cinquième permanence du 6 avril 2017 de 15h à 18h

ERIC MULLER

Chalet Paganon Route du Signal

38750 ALPE D'HUEZ

Maire d'Huez / Alpe d'Huez de 2001 à 2008

1. Ce projet est important du point de vue des transports urbains et des critères liés au développement durable, à plusieurs titres

1) pendant les saisons touristiques (hiver et été)
2) en cas d'événements spécifiques impliquant une desserte respectueuse de l'environnement

3) vis à vis du bilan carbone station et de l'accroissement du volume de personnes transportées (cas des Pasteurs p. ex)

2. Le coût d'investissement est élevé mais permet de prévoir des économies sur les frais de fonctionnement :

- consommation énergétique (-220 kWh/an)
- coûts de maintenance sur l'installation actuelle

C'est plus sur les frais de fonctionnement que les collectivités territoriales d'ont vu aujourd'hui porter leur attention

3. d'étude d'impact très complète, prévoit des contrepartes pour la gestion pluviale et les nuisances acoustiques, c'est positif

Au total, la synthèse sur les impacts montre des effets

faibles auuls.

4. En conclusion, je suis favorable à ce projet qui doit aussi améliorer le cadre de vie des touristes et des d'habitants.

Il peut être conforté, si l'on le situe dans le schéma d'ensemble de la desserte urbaine de la station, notamment

- en le reliant avec l'axe de la gare et son futur remplacement à un horizon court terme.

- en le considérant comme un projet de transports urbains, dont les horaires de fonctionnement doivent être adoptés en fonction de la demande (calcaires flexibles)

- en améliorant les défrayages des futurs trafics.

Aré Muller

PAUL CHATELAIN

Famille Jankovic Alpe d'Huez

Resident le SIVAC Alpe d'Huez

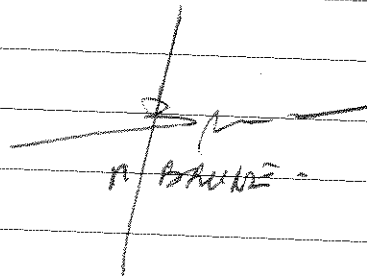
- ① Il est utile de moderniser les installations TR 12 et TR 34
- ② Cependant le TSP ne répond pas aux problématiques de Transport Urbain et de parking.
- ③ Il n'y a pas d'étude d'impact développée au niveau paysages. Aucun photomontage depuis les différents points de vue de la station.
- ④ La face intermédiaire TR 2 au sommet de la Suite de l'Edoise est dimensionnée 16 m de hauteur dont 2 m enterrés
- ⑤ Il n'y a pas de justification économique du tronçon TR 1.
Huez - Pré-Alpes
- ⑥ Aucune diminution d'impact carbone.
- ⑦ De nombreux résidents perdent leur vue sur Peize - RAVEN
- ⑧ y'adhère à toutes les observations formulées par Madame Léves dans le cahier du 21 Mars.
- ⑨ En conclusion je préconise un nouveau télésiège moderne avec gables pour protection hivernale qui suffirait au traitement des volumes envisagés et diminuerait les impacts paysagers Sonores ~~et~~ visuels.

BRUNÉ Michel
 5 Chemin du Cellier
 38700 La Touche
 Résident touristique à
 L'Alpe.

J'avais retenu dans le dossier du PUI de cet
 l'enquête a été effectuée et on a vu que des axes
 d'amélioration du développement de la station consistent à
 limiter au maximum l'impact des voitures.
 Ceci nécessitait d'une part la réalisation de TSP et
 d'autre part la réalisation des ~~parcs~~ de stationnement
 nécessaires.

Aujourd'hui, dossier de TSP est prêt.
 mais quid des parcs de stationnement?

Outre les 2 parcs prévus et votés en remplacement
 visé, je relise que le zone à la hauteur du
 usage n° 2 a disparu. Si c'était définitif, ce me
 paraîtrait fort regrettable et tendant à fortement
 amoindrir l'intention initiale.



Mr Roche Rolland
330, Avenue de l'Eclosé
38750 Alpe d'Huez

Moniteur de ski
Habitant Permanent

COMMISSAIRE ENQUETEUR
Georges TABOURET

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Est-il bien sérieux d'investir autant d'argent, entre 15 et 20 millions d'euros, dans une liaison si peu empruntée par les touristes, des skieurs ou des habitants permanents ?

Il serait plus intelligent de mettre en place un service de navette moins gourmande en énergie et moins onéreuse pour les finances publiques que ce gigantesque projet avec une gare intermédiaire au virage n°2 qui va défigurer le paysage.

Que dire de l'aménagement de la piste qui va desservir cette télécabine dans le même esprit que la construction de la piste des hirondelles qui fait débat actuellement, débat sur la destruction de l'environnement.

Est-il bien sérieux de créer encore un réseau de neige artificielle sur cette piste en plein sud avec le manque d'eau que nous avons connu cet hiver ?

Une piste bleue qui dessert actuellement la remontée mécanique n'a été enneigée artificiellement qu'à partir de fin Janvier et fermée le 15 Mars , cela pose question ?

Je trouve inadmissible de consulter une enquête publique dans un couloir.

FLORIN Frederique

De: nb <bourdeau.n@sfr.fr>
Envoyé: jeudi 6 avril 2017 09:35
À: Info Mairie Alpe d'Huez; bourdeau
Objet: A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR / PROJET DE TCSP ALPE D'HUEZ
Pièces jointes: Projet TCSP Alpe d'Huez - commentaires enquête publique mars avril 2017.pdf
Importance: Haute

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous communique, ci-joint, le texte du commentaire que m'a inspiré le projet de TCSP dont j'ai pris connaissance, en votre présence, le 31 mars dernier.

Je vous remercie par avance de bien vouloir le porter au dossier.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, mes salutations distinguées.

Madame Nadine Bourdeau / Le Bourg d'Oisans

COMMISSAIRE ENQUETEUR
Georges TABOURET

Commentaire sur le projet de TCSP soumis à enquête publique / le 5 avril 2017

Le TCSP est certainement un très beau projet. Techniquement.

Perfectible esthétiquement - végétalisation des gares, notamment celle sur pilotis par exemple -, pour une meilleure intégration à son environnement.

Mais à une époque de mutations climatiques, importantes et actuellement non contrôlées, qu'en sera-t-il de son utilisation dans plusieurs dizaines d'années ?

Quelle certitude a-t-on que le volume des précipitations futures permettra d'assurer à la fois les besoins domestiques de l'ensemble de la population et le fonctionnement des enneigeurs, donc de justifier la pratique du ski 5 mois de l'année ?

Si le domaine skiable et ses saisons d'exploitation devaient se réduire, quelles activités viendraient se substituer aux sports de glisse, qui seuls aujourd'hui justifient la présence d'une population touristique à laquelle les aménagements projetés, fixes et permanents, semblent majoritairement destinés ?

Devant ces incertitudes, un moyen de transport plus souple et plus adaptable, type navette à itinéraires et arrêts modulables, moins sensible aux aléas climatiques, moins énergivore donc moins coûteux, ne serait-il pas plus sage ?

Là où le besoin d'une liaison par transport en commun efficace et permanente existe réellement, ne serait-ce pas plutôt entre l'Alpe et Le Bourg d'Oisans, s'adressant à la fois aux touristes en saison, mais surtout capable de répondre, par le biais de mesures incitatives, aux besoins quotidiens des populations professionnelles et scolaires qui, elles, effectuent le trajet tout au long de l'année ?

Nadine Bourdeau

5

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
Georges THOURET

Fin de la 5^{ème} permanence et clôture de
l'enquête le 6 avril au 18h

6